

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**MESSAGE DE**

**Son Excellence Abdelaziz BOUTEFLIKA**

**PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE  
DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**A L'OCCASION DE LA CONFÉRENCE SUR**

**« LES RESSOURCES NATURELLES  
ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
EN AFRIQUE AU XXIème SIECLE »**

**Calgary (Canada), 28 et 29 novembre 2006**

**Monsieur le Président du Conseil canadien pour l'Afrique (CCA),  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à M. Lucien Bradet, Président du CCA, pour l'honneur qu'il m'a fait en m'invitant à prononcer le discours d'ouverture de cette conférence sur «les ressources naturelles et le développement économique en Afrique au XXI<sup>e</sup> siècle».

L'expérience, pleine d'enseignements, du développement industriel du Canada qui a su tirer remarquablement profit de ses ressources naturelles grâce notamment au courage et au génie de ses ressources humaines constitue pour moi un autre motif d'intérêt.

Le thème de votre conférence ne saurait être détaché du contexte mondial actuel dont la dégradation constante est préoccupante. Le monde est confronté en effet à des défis sans précédent parmi lesquels figure au premier plan la situation de précarité économique des pays en développement et plus particulièrement du continent africain.

Les déséquilibres structurels des relations internationales conjugués aux effets pervers de la mondialisation font que le développement économique et social du continent africain reste largement tributaire du mode de fonctionnement de l'économie mondiale, ce qui aboutit à sa marginalisation.

La mondialisation impose de nouvelles épreuves aux pays en voie de développement qui doivent à la fois surmonter leurs retards économiques et relever les défis de la compétitivité internationale.

Le développement de l'Afrique ne peut par conséquent se réaliser dans des délais supportables qu'à la condition que soient revues et corrigées les règles actuelles de la mondialisation pour les orienter vers l'avènement d'une prospérité universellement partagée. Cette absence de règles internationales, justes et équitables, a permis aux pays les plus développés de promouvoir leurs intérêts au détriment des pays les plus faibles.

Tel qu'il fonctionne actuellement le système des relations économiques internationales va exclure les pays en voie de développement du processus de décision mondiale, pour des questions qui les concernent pourtant au premier chef.

Cette situation porte atteinte au principe d'égalité souveraine des États, consacré par la Charte des Nations-Unies, et explique les échecs répétés des négociations commerciales multilatérales et l'exclusion des obligations des pays en voie de développement au sein de l'OMC.

En plus du lourd handicap hérité de son passé colonial l'Afrique est le continent qui pâtit le plus des effets pervers de la mondialisation. L'Afrique demeure le continent le plus pauvre alors qu'elle est l'une des régions les plus richement dotées du monde en

ressources naturelles. Le paradoxe n'est qu'apparent et il n'y a en cela ni fatalité ni, à fortiori, une quelconque « malédiction » qui pèserait sur notre continent.

La Déclaration du Millénaire des Nations Unies (Septembre 2000) avait bien confirmé la volonté de la communauté internationale de soutenir les efforts de l'Afrique pour trouver des solutions à son sous-développement et à sa marginalisation.

Cependant, en Afrique, l'extrême pauvreté a quasiment doublé en l'espace d'une vingtaine d'années en frappant 165 millions de personnes au début des années 80 et plus de 320 millions actuellement soit près de 40 % de la population. Au regard de ces résultats et du fait que ce fléau continue à progresser au sein de plusieurs sous-régions, il est permis de douter de la réalisation de cet objectif dans les délais projetés.

Ce constat est d'autant plus préoccupant que l'indice de pauvreté ne se limite pas seulement à la faiblesse des revenus, mais aussi à l'insuffisance de nourriture, de soins médicaux, d'éducation, et d'accès à l'eau potable ou à l'énergie commerciale.

Source potentielle de risques d'instabilité au niveau local et international l'accroissement rapide du nombre des personnes sans ressources contribue à un nouveau mode de migration massive avec toutes les conséquences qui en découlent. Ce phénomène qui alimente aussi les conflits locaux ne peut trouver son remède que dans le développement économique et social des pays d'origine des immigrants seul garant de la stabilisation des populations concernées.

Malheureusement, les partenaires au développement de l'Afrique tardent à concrétiser pleinement leurs engagements même à l'égard des priorités les plus urgentes. L'aide au développement, qui reste en deçà des niveaux fixés, est consommée en grande partie par l'expertise des pays donateurs au titre de projets qui n'arrivent d'ailleurs qu'exceptionnellement à trouver les financements nécessaires.

Les investissements directs étrangers (I.D.E) dont la part est déjà très modeste avec 11 % des flux mondiaux d'investissements privés, n'étaient plus que de 4 % du total, mondial à la fin de la décennie 1990. Encore ne s'agit-il là que de, moyennes statistiques.

On observe une forte disparité régionale dans la distribution de ces investissements qui sont concentrés dans une dizaine de pays africains, et dont près de la moitié sont réalisés dans des pays producteurs d'hydrocarbures. Cette situation est d'autant plus regrettable que le taux de retour sur investissement (rentabilité) y est souvent plus élevé que dans beaucoup d'autres régions qui attirent cependant davantage d'I.D.E.

L'économie africaine qui est globalement déséquilibrée subit beaucoup plus qu'elle ne profite de son commerce extérieur qui n'atteignait en 2005 que 2,7 % des échanges mondiaux. Les exportations de matières premières africaines représentent 25 % du PIB global du continent, et même près de 40 % dans une quinzaine de pays (plus de 85 % en moyenne dans le cas particulier des pays pétroliers.)

Alors que les termes de l'échange de leurs produits bruts se dégradent continuellement les pays africains sont en même temps fortement dépendants du marché mondial pour l'importation massive de leurs produits manufacturés et de première nécessité, ce qui grève davantage encore leurs comptes extérieurs.

La vulnérabilité des économies africaines est accentuée en outre par l'imprévisibilité de leurs recettes d'exportations due à l'instabilité des cours de leurs ressources naturelles. On peut citer à titre d'exemple le prix du cuivre qui a doublé entre 2003 et 2005, celui de l'étain qui a connu une variation de 55 % au cours de la même période, ou celui du pétrole qui est passé de 18 \$Ib à la fin de l'année 2001 à plus de 70 \$Ib en 2006, sans que l'on sache à quel moment et jusqu'à quel niveau ces prix vont chuter.

Les effets pervers des subventions accordées par certains pays industrialisés à leurs produits agricoles sont un autre sujet de préoccupation. On peut citer le cas du coton dont l'Afrique est le deuxième exportateur mondial après les États-Unis. Au cours de la saison 2001/2002, les États-Unis ont accordé 4 milliards de dollars de subventions à leurs producteurs de coton, soit près du double du PNB du Mali, pays qui tire l'essentiel de ses recettes d'exportation de cette fibre textile. De nombreux autres pays africains sont dans ce cas tant pour le coton que pour d'autres matières premières.

Ce simple exemple témoigne de l'aspect critique de la situation qui pourrait déboucher en Afrique sub-saharienne en particulier sur une déstabilisation des structures sociales dans des pays où les deux tiers de la population active travaillent dans l'agriculture, contre 2 % aux États-Unis et 4,5 % dans l'Union Européenne.

Face à cette réalité, on ne peut que déplorer la lenteur des négociations multilatérales sur l'agriculture dans le cadre du « cycle de Doha » au sein de l'OMC et qui traînent depuis 2001. Ces tractations sont dans l'impasse depuis Septembre 2003 en raison de la position d'un certain nombre de pays développés qui refusent de renoncer aux subventions pour leurs produits agricoles et on peut se demander si un accord pourra intervenir avant la fin de cette année selon les engagements pris.

Pour être porteurs, les efforts des pays africains doivent être accompagnés par la levée d'une série de contraintes extérieures parmi lesquelles ; l'accès aux marchés dans des conditions équitables, l'apport d'investissements et des flux de capitaux nécessaires, l'accès aux technologies modernes et au savoir-faire, ainsi que l'allègement du fardeau de la dette pour la plupart des pays africains.

La nécessité de l'intégration de l'Afrique au processus de mondialisation comme facteur de stabilité, d'équilibre et de contribution au progrès universel a été reconnue par le G8 depuis le Sommet de Gênes (2001).

Nous avons eu l'occasion de féliciter le G8 pour son plan d'action en faveur de l'Afrique, présenté à Kananaskis en juin 2002, qui constitue une contribution prometteuse

à la mise en place d'un nouveau cadre de coopération internationale pour le développement de l'Afrique.

Il faut rendre par ailleurs hommage au Canada d'avoir inscrit le développement de l'Afrique comme une question prioritaire dans l'agenda de ce Sommet. L'engagement particulier du gouvernement canadien s'est traduit depuis par une contribution de 500 millions de dollars/CAN destinée prioritairement aux pays africains les moins avancés. Mais seule une croissance forte et durable, soutenue par des flux d'investissements conséquents pour l'exploitation et la valorisation de ses ressources naturelles permettra à l'Afrique de s'intégrer dans le processus de mondialisation.

Ces conditions sont indispensables au continent africain pour retrouver, à terme, les moyens de l'autofinancement de son développement en regagnant sa capacité d'accès aux marchés financiers grâce à l'exploitation de ses matières premières. Ce processus assure d'un autre côté un double avantage aux pays développés, en sécurisant leurs approvisionnements en matières premières tout en ouvrant de nouveaux marchés pour leurs industries d'équipements, de services, et de produits manufacturés.

Cela veut dire que les différents partenaires au développement doivent orienter leurs investissements non seulement en fonction des avantages comparatifs mais en tenant compte, dans toute la mesure du possible, des interactions toujours bénéfiques résultant de l'intégration régionale et internationale conformément au principe de la communauté d'intérêts où chaque partenaire, qu'il soit public ou privé, trouvera son compte.

Cette saine division internationale du travail doit recourir à l'analyse de la chaîne de valeur, dans toute sa gamme pour déterminer les avantages comparatifs entre les produits, entre les pays et entre les régions.

C'est dans cet esprit que nous avons particulièrement demandé aux membres du G8 d'exercer leur influence dans les instances internationales pour aider l'Afrique à résorber l'énorme déficit qu'elle accuse en particulier dans le domaine des infrastructures de base qui handicape lourdement la valorisation optimale de son potentiel en ressources naturelles.

La réalisation de ces ouvrages structurants joue un rôle central dans l'attractivité des investissements et dans l'intégration régionale voire intercontinentale et le désenclavement des pays sans accès au littoral.

Mais l'importance des investissements pour ces infrastructures dont la rentabilité s'inscrit dans le long terme sont hors de portée des pays africains dont les ressources financières sont très limitées.

Il convient de créer les synergies nécessaires à partir d'une coordination régionale et internationale impliquant les Etats, les entreprises privées et les institutions financières pour franchir ces obstacles.

Le projet du Trans-Saharan Gaz Pipe-Line (TSGP) reliant le Nigeria à la côte méditerranéenne (Béni-Saf) via le Niger et l'Algérie s'inscrit dans cette catégorie d'infrastructures.

Ce gazoduc conçu dans l'esprit du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), à l'initiative du Nigeria et de l'Algérie, fournira à l'Europe à partir de 2015, 20 milliards de m<sup>3</sup> de gaz à un moment où ce continent ressent la forte nécessité de diversifier et d'assurer ses approvisionnements énergétiques.

La réalisation de ce projet est combinée avec le parachèvement de la route transsaharienne Alger-Lagos et la pose d'une ligne en fibre optique reliant le Nigeria à l'Algérie afin de tirer profit des économies d'échelles dans l'exécution des travaux. Ces trois projets auront un impact positif considérable tant au plan de l'intégration régionale qu'au plan du développement des relations économiques entre l'Afrique et le reste du monde.

Confiée à un cabinet international indépendant, l'étude de faisabilité achevée en septembre 2006 démontre la viabilité technico-économique de ce projet d'une longueur de 4310 Km et d'une capacité de transport de 20 à 30 milliards de m<sup>3</sup> de gaz par an. Les conclusions de cette étude sur la rentabilité financière dégagent des profits prévisionnels attractifs qui vont au-delà des marges traditionnelles en vigueur dans ce type de projet.

Tous les éléments pertinents sont maintenant réunis pour mobiliser les fonds nécessaires. Un appel est lancé à la communauté internationale (États, compagnies publiques et privées, banques d'affaires, etc.) pour la réalisation de ce projet.

Mesdames, Messieurs,

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) lancé en octobre 2001, est fondé sur les formidables potentialités du continent africain, après un diagnostic sans complaisance de la situation politique, économique et sociale de l'Afrique. La philosophie du NEPAD s'appuie d'abord et avant tout sur la volonté des africains de compter d'abord sur eux-mêmes, tout en aménageant des espaces complémentaires pour les apports extérieurs nécessaires au développement de l'Afrique

La démarche adoptée par l'Union Africaine repose économiquement et politiquement sur l'impératif de la stabilité régionale par la prévention et le règlement des conflits alliant la bonne gouvernance et la promotion du développement durable. La stratégie qui en découle comporte un double objectif. D'une part, l'épanouissement et l'enracinement de la démocratie pour la libération des énergies, l'amélioration constante de la gouvernance, le développement humain, et l'instauration d'un environnement sécurisant, stable et attractif pour les activités économiques et l'investissement productif en particulier. D'autre part, la formation d'un partenariat international s'exerçant dans un cadre mutuellement bénéfique grâce aux nouveaux leviers de développement retenus et qui s'appuient sur les apports du secteur privé local et international.

Les I.D.E tardent cependant à se concrétiser dans les proportions souhaitées alors que la contribution du secteur privé africain reste encore très modeste, soit par insuffisance d'épargne locale, soit par manque d'expérience ou de capacités managériales.

Mais, en dépit de ces réserves, le NEPAD est devenu aujourd'hui le cadre et l'instrument privilégié des pays africains et de leurs partenaires au développement pour la canalisation des efforts tendant au développement du continent. Cet instrument se traduit également par quelques grands chantiers précurseurs qui illustrent la volonté et la démarche solidaire et opérationnelle des pays africains en réponse aux défis auxquels ils sont confrontés. Ces chantiers potentiellement porteurs ouvrent pleinement la voie au partenariat international.

En plus de ces chantiers et des infrastructures de base à la recherche de promoteurs, de savoir-faire et de capitaux l'ampleur et la diversité des autres besoins en investissement de l'Afrique est aussi considérable. Cela peut commencer par la diversification des économies africaines avec une priorité élevée à l'agriculture et aux industries agroalimentaires et aux biens de consommation, mais aussi à l'énergie (hydrocarbures, électricité, énergies renouvelables), au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), aux techniques de préservation et de valorisation de l'environnement naturel, au tourisme, etc.

Parmi les autres priorités d'ordre général, l'Afrique attend de ses partenaires qu'une attention soutenue soit accordée à la promotion du développement humain et qu'elle soit pleinement et efficacement intégrée dans les politiques publiques (intensification des efforts pour l'élimination de l'extrême pauvreté ; lutte contre les pandémies et amélioration des conditions sanitaires des populations ; généralisation et élévation de la qualité de l'enseignement; etc.)

Mesdames, Messieurs,

Dans la paix et la sécurité retrouvées, l'Algérie est devenue un immense chantier. Elle dispose d'un cadre macro-économique stabilisé et des moyens d'accumulation nécessaires à son développement grâce aux réformes que nous avons engagées ces six dernières années.

La stratégie adoptée s'articule sur trois objectifs complémentaires : l'ouverture économique dans la transparence ; la mise en place des instruments nécessaires à la bonne gouvernance ; l'adaptation de nos moyens de production aux exigences de la compétitivité mondiale.

Le vaste programme de redressement national d'ouverture et de modernisation économique engagé par l'Algérie lui a permis en restaurant les équilibres fondamentaux de son économie, à stabiliser son taux de change, à réduire l'inflation et à relancer sa croissance économique.

Une amélioration de nos réserves de change qui ont atteint 70 milliards \$US à la fin du premier semestre 2006 : ce qui représente 3 ans et demi d'importation. Ces réserves atteindront vraisemblablement plus de 100 milliards de dollars au premier trimestre 2007, équivalent en gros au PIB de l'année 2005 qui s'élevait à 102 milliards de dollars.

Une dette extérieure en très nette diminution avec un montant de 9 milliards \$US en juillet 2006, représentera moins de 5 milliards de dollars à la fin de cette année. Le service de la dette par rapport aux exportations n'est plus que de 12 % contre 45 % en 1999

Pour faire face aux retournements de situation dus à l'imprévisibilité des revenus pétroliers, un Fonds de régulation des recettes (F.R.R) a été institué en 2001. Le montant de ce fonds représente actuellement l'équivalent de 36 milliards de dollars soit un peu plus de 30 % du PIB. Ce même ratio est de 50 % en Norvège qui s'était dotée d'un fonds de stabilisation bien avant l'Algérie.

Une croissance économique en nette progression avec un taux de plus de 5 %, alors qu'il était insignifiant voire négatif dans un passé récent. Notre objectif est de parvenir à un taux de croissance élevé et durable (on table sur un taux moyen de 7 % à 8 % sur une dizaine d'années).

Mais ces performances macro-économiques ne constituent qu'une étape servant de base de lancement d'un programme économique et social et de redéploiement international beaucoup plus large et soutenu. Nous devons multiplier les investissements tout en améliorant leur efficacité et les performances du potentiel productif existant.

La faible diversification de l'économie algérienne la rend en effet pour le moment trop dépendante des ressources minérales. Les hydrocarbures sont prépondérants dans les fondamentaux de l'économie algérienne en occupant, en 2006, 41 % du PIB, 60 % du Budget de l'État et 97 % des recettes en devises.

En dehors des hydrocarbures, le secteur industriel ne représente que 5 à 6 % du PIB. Notre ambition est de porter cette proportion à 25 % dans les prochaines années. D'où l'importance primordiale que nous accordons à la transformation de nos revenus pétroliers en croissance forte et durable par l'émergence de nouveaux moteurs de croissance en élargissant la variété des investissements productifs.

Le rôle des hydrocarbures est de générer des sources de richesses alternatives par la création d'autres moyens de production pour créer des emplois et prendre la relève des ressources pétrolières.

Notre responsabilité historique est justement de tirer profit de la place actuelle des hydrocarbures dans l'économie mondiale pour optimiser cet avantage comparatif « naturel » et construire pour l'avenir une économie moderne, porteuse de progrès et de prospérité.

Toute la problématique repose sur la conciliation entre les besoins actuels de notre développement économique et social et les besoins des générations futures en énergie.

Le thème de votre conférence étant centré sur le rôle des ressources naturelles dans le développement, je me dois de rappeler que les hydrocarbures occupent une place particulière parmi toutes les autres matières premières du fait de leur caractère non renouvelable et en raison du rôle crucial qu'ils jouent dans l'apport en devises des pays producteurs et dans le développement des nations.

La nouvelle législation algérienne sur les hydrocarbures, tout en étant très attractive, est dotée d'un système de régulation à même de rationaliser l'exploitation de nos ressources afin de garantir aux générations futures leur part dans ces richesses naturelles grâce à des mesures de préservation et de conservation de nos gisements.

L'État se doit d'être garant de ces mesures de sauvegarde. Il ne saurait donc être question d'un effacement du rôle de l'État dans la défense de ce principe. Nos partenaires comprennent parfaitement notre position comme ils savent aussi que l'Algérie est un pays crédible qui sait ménager leurs intérêts légitimes.

C'est dans cet esprit que la nouvelle loi sur les hydrocarbures accorde à la compagnie nationale Sonatrach une participation minimale et systématique de 51 % dans les contrats de recherche et/ou d'exploitation ainsi que pour le transport par canalisations. Riche de ses potentialités naturelles et en ressources humaines expérimentées, l'Algérie qui a besoin de capitaux et de technologies modernes pour la réalisation de ses objectifs, a mis en place un train de mesures légales et réglementaires qui encouragent particulièrement le partenariat, l'investissement direct et l'assistance technique. Nos efforts sont orientés actuellement vers la levée des dernières contraintes ou les blocages qui entravent encore la dynamique économique de notre pays pour favoriser l'investissement et améliorer l'efficacité de nos entreprises.

Ces nouvelles dispositions ouvrent la voie à la concurrence loyale et à la libre participation des opérateurs privés à notre politique de développement.

Le partenariat alliant l'investissement national aux investissements directs étrangers (IDE) est un facteur déterminant de notre stratégie de croissance qui commence déjà à porter ses fruits en matière d'investissements productifs en particulier.

C'est ainsi que l'investissement industriel a atteint en 2005 un montant de 6,5 milliards de dollars concernant plus de 2250 projets. Dans ce total, les IDE représentent 84 grands projets dont près de la moitié est réalisée en partenariat. Les IDE, hors hydrocarbures, atteindront cette année 3 millions de dollars, ce qui place l'Algérie au 81<sup>e</sup> rang en Afrique. Ces résultats en progression constante se répartissent pour plus de 50 % en investissements industriels, 22 pour le B.T.P. et l'hydraulique, 20 % pour les services fournis aux entreprises.

pour assurer les meilleures conditions d'accueil aux investissements productifs, un programme de relance économique de près de 100 milliards de dollars a été consacré au développement des infrastructures de base et à la formation des ressources humaines. Ce programme est destiné à créer les conditions de compétitivité nécessaires au développement des entreprises.

Le nouveau Code de l'investissement a été réaménagé de son côté pour rendre ses dispositions plus attractives encore. Des mesures très favorables peuvent être accordées désormais à tous les investissements dont l'apport est conforme à nos priorités économiques et industrielles. De nouvelles mesures ont été introduites enfin pour alléger les procédures administratives afin de raccourcir les délais nécessaires à la concrétisation des projets.

L'Algérie n'entend pas se cantonner dans un simple rôle de pourvoyeur d'énergie primaire. Elle a décidé de créer sur place à partir de ses ressources naturelles le maximum de valeur ajoutée. Les formules de partenariat recherchées: sont destinées à réaliser des bénéfices sur toute la chaîne de valeur dans le cadre du principe des avantages mutuellement profitables.

Un important programme, diversifié et cohérent, intégrant l'ensemble de la chaîne pétrolière d'amont en aval, avec des projets de taille mondiale, est engagé par le groupe SONATRACH. Ce programme dont le coût est estimé à 15 milliards de dollars est ouvert au partenariat international.

Le segment des activités aval est particulièrement ciblé dans ce processus d'intégration locale et internationale, dans le raffinage, le GNL, le Gas to liquid (GTL), la pétrochimie, les fertilisants, les résines synthétiques, etc.

Deux autres grands projets à caractère intercontinental complètent cette panoplie avec le gazoduc Medgaz qui va relier par voie sous-marine l'Algérie à l'Espagne, et le gazoduc Galsi qui reliera l'Algérie à l'Italie via la Sardaigne. L'entrée en service du Medgaz, d'une capacité initiale de 5 à 10 milliards /m3 de gaz se fera au début 2009. Le Galsi d'une capacité à peu près équivalente sera mis en service un peu plus tard. Ces deux ouvrages structurants, à l'instar du T.S.G.P que j'ai évoqué il y a quelques instants, seront complétés chacun par la pose de câbles en fibre optique, et de câbles pour le transport d'électricité produite en Algérie.

Pour tous les projets que je viens de citer, la contribution des sociétés canadiennes est souhaitée. Cette participation peut prendre la forme d'I.D.E ou de partenariats, notamment de joint-ventures privé-privé ou public-privé, formes que nous encourageons particulièrement.

Il faut rappeler que l'Algérie se situe au premier rang des partenaires du Canada en Afrique et au Moyen-Orient, mais que nos échanges ne reflètent pas les vastes potentialités de nos deux économies ni l'excellente qualité de nos relations politiques.

Le volume de nos échanges commerciaux, même s'il évolue favorablement depuis 2004, n'atteint qu'un peu plus de 3,6 milliards de dollars en 2005. La balance commerciale est en faveur de l'Algérie qui exporte exclusivement, ou presque, que des produits pétroliers vers le Canada, avec un excédent de 3,2 milliards de dollars contre 2,1 milliards de dollars en 2004.

Des décisions récentes entre nos deux gouvernements vont dans la direction du renforcement de la coopération algéro-canadienne qui contribueront, j'espère, à la résorption de ce déséquilibre. Je pense notamment: à la contribution de l'ACDI d'un montant de 2,6 millions de dollars Can en appui à « l'expérimentation de l'approche par compétences du secteur de la formation professionnelle en Algérie, 2004-2006 » ; à la signature en juin 2005 du Mémoire d'entente relatif à l'implantation du Campus numérique francophone en Algérie ; à l'Accord pour l'ouverture d'une ligne aérienne Alger- Montréal dont le vol inaugural se fera en juin 2007, ou à la création en juillet 2004 de l'Alliance d'affaires Canada-Algérie, avec l'appui des autorités canadiennes.

Je voudrais rendre également hommage aux efforts des sociétés canadiennes qui ont multiplié leurs investissements productifs en Algérie au cours de ces dernières années, que ce soit dans le secteur des hydrocarbures ou de l'électricité ou du dessalement d'eau de mer, etc.

Parmi ces Investissements, je voudrais citer le cas de SNC Lavalin qui est actionnaire majoritaire en partenariat avec des entreprises publiques algériennes de deux centrales électriques, l'une d'une capacité de 800Mw déjà en fonctionnement, et l'autre d'une capacité de 1200 MW en cours de réalisation.

Les plus grands investissements ont été réalisés au cours de ces dernières années dans les secteurs suivants

- Hydrocarbures, pour un total de 1,4 milliard de dollars US (First Calgary Petroleum, Talisman et Petro Canada.

- Électricité : investissements en partenariat par la société SNC Lavalin de 2 centrales électriques pour un montant global de 1,386 milliard de dollars (Skikda 560 millions et Hadjret Enous 826 millions de dollars). Dans la première, SNC Lavalin détient 20 % de la société d'exploitation, et 51 % dans la seconde.

- Dessalement d'eau de mer : investissement en partenariat de deux unités d'une capacité de 100.000m<sup>3</sup> /j chacune pour un coût global de 260 millions de dollars (2 x 130) et dans lesquelles SNC Lavalin détient 51 % des parts de chacune des sociétés d'exploitation.

Ces formules de partenariat public-privé sont prometteuses pour toutes les parties concernées, mais leur nombre reste faible au regard de l'ampleur des programmes que nos opérateurs pourront entreprendre ensemble.

Mesdames, Messieurs,

Après cet exposé sur l'Afrique en général, et l'Algérie en particulier, une seule conclusion me vient à l'esprit.

Il nous revient à tous, opérateurs publics ou privés, et représentants des États, d'exploiter nos complémentarités et d'organiser en commun les synergies nécessaires afin qu'en nous enrichissant mutuellement, nous apportions notre pierre à la construction d'un monde de paix et de prospérité partagée.

Je vous remercie pour votre attention.